AVIS DE COURSE

CRITERIUM NATIONAL CAP CORSE

CAP'25 - Grade 5C

29 au 31 mai 2025

AUTORITE ORGANISATRICE

Cercle Nautique de Piriac
1 Rue du Fort Baron
Piriac-sur-Mer - 44420

PRÉAMBULE

Prévention des violences et incivilités : La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs-trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.

1. RÈGLES

La régate sera régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile ;

1.2 Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions] ;

1.3 Les règles de la classe CAP CORSE 2025 ;

1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Les IC seront disponibles au format numérique sur le site internet du CNP.

2.2 Les IC seront affichées le jeudi 29 mai, au secrétariat du CNP, capitainerie de Piriac.

3. COMMUNICATION

À partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 La régate est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4e catégorie de navigation.
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la division 240.
Les moteurs devront être embarqués et en état de fonctionner.
Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

4.2 La régate est ouverte aux CAP CORSE dont le propriétaire a réglé sa cotisation annuelle à l'As Cap Corse.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire d'inscription et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis au trésorier de l'As Cap Corse : Alain CHEBATH, 9 allée Gisèle Halimi 92110 CLICHY. Mail : alain.chebath@icloud.com.

4.4 Les skippers des bateaux participants devront avoir 18 ans révolus au jour du départ.
L'équipier (cas de la double) devra avoir 16 ans révolus au jour du départ et une autorisation parentale pour participer à l'épreuve.
Une assurance en responsabilité civile couvrant les dommages causés au tiers devra être souscrite pour la durée de l'épreuve.

4.5 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- ✓ leur licence FFVoile compétition valide ;
- ✓ si nécessaire, l'autorisation de port de publicité ;
- ✓ le certificat de jauge ou de conformité ;
- ✓ une décharge de responsabilité s'ils sont mineurs.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4.6 Les concurrents devront, pour chaque bateau, avoir à bord une VHF et/ou un téléphone portable (appeler le 196 pour les secours en mer).

5. DROITS A PAYER

Les droits requis sont de 85 Euros à régler à l'AS Cap Corse
Ces frais d'inscription comprennent :

- les manutentions de mise à flot et à terre ;
- la place au port du 28, 29, 30, 31 /05/ 2025 ;
- le pot d'accueil du jeudi 29 mai ;
- la collation de la remise des prix.

Préinscription avant le 10 mai.
le nombre de personnes sera à préciser lors de la confirmation des inscriptions et réglé à l'As Cap Corse.

6. PUBLICITÉ

Les bateaux doivent afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7. PROGRAMME

7.1 Confirmation d'inscription : au PC course du CNPiriac à la Capitainerie de Piriac, le jeudi 29 mai de 8h00 à 12h00.

7.2 Les manutentions de mises à flot auront lieu du samedi 24 mai au Jeudi 29 mai 12h00.
Sorties d'eau dès le samedi soir pour quelques-uns et pour les autres le dimanche matin 1er juin.

7.3 Briefing : le jeudi 29 mai à 14h30 à la terrasse du CNPiriac à la Capitainerie.

7.4 Jours de course :

Date	Heure du 1er signal d'avertissement	Briefing
Jeudi 29 mai	16h00 Départ du 1er parcours construit	14h30
Vendredi 30 mai	11h00 Départ du parcours côtier	10h00
Samedi 31 mai	10h00 Départ du 1er parcours construit	09h00

7.5 RÉSULTATS et remise des prix - lieu : Terrasse du CNP à la Capitainerie
Lecture des résultats après chaque journée de régate.
Classement général et remise des prix : le samedi 31 mai 2025 à 19h00.

7.6 Repas des équipages : Samedi 31 mai 2025 à 21h00 au restaurant de l'Hôtel du Port de Piriac (voir AS Cap Corse).

8. CONTROLES

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.
Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9. LES PARCOURS

Les parcours seront tracés en baie de Piriac, dans une zone comprise entre les Cardinales : « Est Dumet » au Nord, « Basse Normande » à l'Est, « Bayonnelles » à l'Ouest et « Grand Norven » au Sud. Ils seront distribués avec les Instructions de Course à l'issu du briefing du jeudi 29 mai 2025.
Le départ se fera devant Piriac.

10. SYSTEME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours (720°) est remplacée par la pénalité d'un tour (360°).

11. CLASSEMENT

11.1 Le nombre de courses devant être validées pour homologuer le critérium est de 3.

11.2 Système de classement à Minima.

11.3 a) Quand moins de quatre courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand quatre courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

12. PLACE AU PORT

Les voiliers et concurrents seront placés sur catway au ponton K. (voir annexe 2)
Nuitées : Demi-tarif pendant le pré CAP et gratuité pendant la CAP.
Contact au port de Piriac : 02 40 23 52 32 ou portpiriacsurmer@la-nautisme.fr

13. PROTECTIONS DES DONNÉES

13.1 En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participant : en participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing.

13.3 Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14. ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « *La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité.* » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures.

Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

15. PRIX

Les prix seront distribués aux 3 premiers équipages.

16. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Cercle Nautique de Piriac
1 rue du Fort Baron
44420 PIRIAC SUR MER

Contact tél CNP - Yann : 06 27 55 87 07

Email : cnpiriac@orange.fr

Site : http://cnpiriac44.wstudio.website/

ANNEXE 1
Lieu de l'épreuve

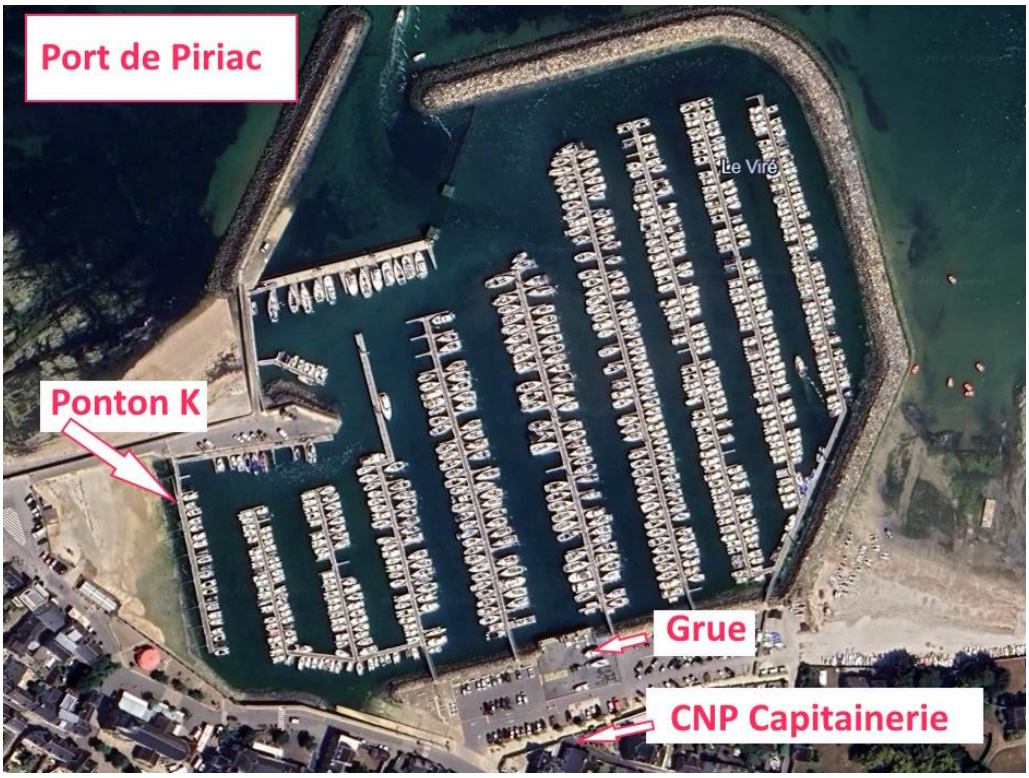


Parking remorques et route d'accès au <u>port maté</u>



ANNEXE 2

Plan du Port et Marée



Marée et porte du port de Piriac du 24 mai au 31 mai 2025

Mai 2025

Heures légales des marées du port de Piriac-sur mer.
Tenir compte des corrections pour les différents ports

DATE	MATIN						SOIR					
	Heure	haut.(m)	coef.	Heure	haut.(m)	coef.	Heure	haut.(m)	coef.	Heure	haut.(m)	coef.
S 24	3:04	5.08	71	9:09	1.17	---	15:31	5.05	77	21:37	1.11	---
D 25	3:52	5.31	83	10:04	0.89	---	16:14	5.29	88	22:32	0.80	---
L 26	4:38	5.47	92	10:56	0.69	---	16:56	5.45	94	23:23	0.61	---
M 27	5:22	5.52	96	11:45	0.62	---	17:39	5.52	97	-:-	—	---
M 28	0:13	0.55	---	6:07	5.45	96	12:32	0.67	---	18:24	5.47	95
J 29	1:02	0.62	---	6:53	5.26	92	13:19	0.84	---	19:09	5.33	89
V 30	1:50	0.81	---	7:40	4.99	84	14:05	1.09	---	19:57	5.11	79
S 31	2:38	1.08	---	8:29	4.68	74	14:53	1.38	---	20:47	4.85	69

Port de Piriac-sur-Mer

Ouverture de la porte à 2,20 m de cote marine

DATE	HORAIRES D'ACCÈS AU PORT À TITRE INDICATIF Tranches horaires d'entrée au port - Horaires calculés sur la base TU+2		
S 24	00h00—07h18	11h00—19h45	23h25—24h00
D 25	00h00—08h06	11h57—20h31	—
L 26	00h25—08h54	12h49—21h19	—
M 27	01h19—09h43	13h37—22h09	—
M 28	02h10—10h33	14h23—23h01	—
J 29	02h58—11h24	15h06—23h54	—
V 30	03h43—12h18	15h46—24h00	—
S 31	00h00—00h51	04h26—13h17	16h26—24h00